



ARRETE VALANT PERMIS DE DETENTION D'UN CHIEN DE 2ème CATEGORIE

Vu le code rural, et notamment ses articles L.211-1et suivants, D 211-5-2 et suivants,

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de préventions et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

Vu l'arrêté Préfectoral de l'Allier n°729/2025 portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 666/2017du 8 mars 2017 fixant la liste départementale des vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine,

Vu l'Arrêté Municipal du 18 octobre 2024 portant précision sur les signatures découlant de la délégation de fonctions du Maire à Monsieur Thierry VERGE, Adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y annexées,

ARRETONS :

Article 1^{er} : Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural est délivré à :

Nom : ROUX

Prénom : Aurélie

Qualité : propriétaire de l'animal

Détenteur de l'animal ci-après désigné : Américan Staffordshire Terrier

Adresse : 49 rue Lavoisier - 03600 COMMENTRY

Tél : 06 78 31 83 25 – mail : aurelie.roux392@orange.fr

Assuré au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances :
MATMUT

Numéro du contrat : 960 0010 94664 V 80

Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée

Par : DELADERIERE Antoine, Vincent, Patrice, à VARENNES SUR ALLIER
le 26/09/2024

Habilité en Préfecture de MOULINS (siret : 84304066800017)



Commentry,
ma ville de demain

Hôtel de ville de Commentry

Place du 14 Juillet

03600 COMMENTRY

☎ 04.70.08.33.31

🌐 www.commentry.fr



Pour le chien ci-après identifié,
Nom : **VIKING**
Race ou type: **Américan Staffordshire Terrier**

N° de pedigree si le chien est inscrit au Livre des origines françaises : 2024018975
Catégorie : **2ème**
Date de naissance : **23/05/2024**
Sexe : **Mâle castré**
N° de puce : **250269101155626** implantée le : **16/07/2024**

Evaluation comportementale effectuée le 18/8/2025 par la Clinique vétérinaire du Bocage à COSNE D'ALLIER.

Vaccination antirabique effectuée le : **7/10/2024** par cabinet vétérinaire Christine LAUR – à 03390 MONTMAROULT.

Article 2 : La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1er de la validité permanente :
De l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
Et de la vaccination anti-rabique du chien.

Article 3 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

Article 4 : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement Européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1er.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1er.

**Fait en Mairie à COMMENTRY,
Le quatre février deux mille vingt-six,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,**




Thierry VERGE